

Aide à l'emploi artistique

GIP CAFES CULTURES

Présentation du dispositif

Cette aide soutient la création de spectacles vivants dans les cafés et restaurant. Elle finance une partie du salaire des artistes et techniciens du spectacle, y compris les cotisations sociales.

Le dépôt de dossier se fait jusqu'au 30 septembre 2022.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce fonds d'aide est réservé aux cafés, bars et restaurants qui sont obligatoirement employeurs des artistes et techniciens.

— Critères d'éligibilité

Pour bénéficier de l'aide, les bénéficiaires doivent remplir les critères suivants :

- relever de la Convention Collective des CHR,
- être détenteur d'une licence de débit de boisson ou restaurant,
- être un Établissement Recevant du Public (ERP) de type N catégorie 5 (jauge < à 200 places),
- à partir de 7 spectacles par an, être détenteur de la licence d'entrepreneurs de spectacles.

Tous les salariés doivent être déclarés auprès du [GUSO](#) (le guichet unique du spectacle occasionnel mis en œuvre par Pôle Emploi) et leurs rémunérations respecter le minimum de 105.53€ brut (en vigueur actuellement) indiqué par la Convention Collective Nationale du Spectacle Vivant Privé.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Dans le cadre de la crise sanitaire du Coronavirus, le taux de l'aide à l'emploi artistique a été revue à la hausse et est compris entre 39% à 65% de la masse salariale, selon le nombre d'artistes salariés. Ce taux de prise en charge intervient de la façon suivante :

- pour 1 artistes salariés : 39%,
- pour 2 artistes salariés : 49%,
- pour 3 artistes ou 2 artistes & 1 technicien salariés : 54%,
- pour 4 artistes ou 3 artistes & 1 technicien salariés : 60%,

- pour 5 artistes ou 4 artistes & 1 technicien salariés : 65%,
- pour 6 artistes ou 5 artistes & 1 technicien salariés : 65%,
- au delà de 6 artistes & 1 technicien salariés : 65%.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

La demande se fait auprès du Gip via [la plateforme en ligne](#).

Organisme

GIP CAFES CULTURES

- 2 impasse Girardon
75018 PARIS
Téléphone : 09 72 45 23 54
E-mail : contact@gipcafescultures.fr
Web : gipcafescultures.fr